



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/163
16 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 16 avril 1992, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Svetlomiř BAEV

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration publiée le 10 avril 1992 par le Ministère bulgare
des affaires étrangères

Le Conseil des ministres de la République de Bulgarie exprime par la présente sa satisfaction au sujet de la décision prise par le Conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne de reconnaître la République de Bosnie-Herzégovine. Nous considérons, par ailleurs, que cette décision met en lumière le caractère constructif de la position bulgare, qui préconisait dès la mi-janvier la reconnaissance non seulement de la Slovénie et de la Croatie, mais également des autres républiques qui ont affirmé par la voie démocratique leur volonté d'indépendance et qui satisfont aux normes internationales régissant le statut d'Etat.

Nous sommes convaincus également qu'il est essentiel pour la stabilité en Europe de résoudre sans retard les problèmes ayant trait à la République de Macédoine.

Nous continuerons d'appuyer les efforts collectifs des Etats Membres de la Communauté économique européenne et des Nations Unies pour apporter une solution appropriée à la crise en Yougoslavie.

La République de Bulgarie continuera de mener dans les Balkans, comme elle l'a fait jusqu'ici, une politique européenne fondée sur des critères et des normes identiques en matière de relations internationales.
